RELEVE DE SEANCE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
SEANCE DU JEUDI 06 FEVRIER 2025

Approuvé en Commission de la Recherche du 06 mars 2025

ETAIENT PRESENTS :

Collège A :

M. Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche de l'Université,

M. Jean-Christophe SOURISSEAU, M. Stéphane LOJKINE, M. Jean-Michel MARMAYOU, Mme Nathalie RUBIO, Mme Nathalie RICHEBE, M. Olivier BELLIER, Mme Claudia FRYDMAN, M. Thierry MOUTIN, Mme Nathalie TEISSIER SAMPIERI

Collège B :

M. Pierre-Pascal LENCK-SANTINI

Collège C :

M. Mohamed OUERFELLI, Mme Sophie SERENO, Mme Marie-Laure BUISSON, M. Patrice LAISNEY

Collège D :

Collège E :

Mme Elodie CACCOMO-GARCIA, Mme Delphine CAVALLO

Collège F :

Mme Ingrid BENOLIEL

Collège usagers :

Mme Tatiana BOUCHERIFI, M. Kane MARLIN, Mme Oriane NACHAR, Mme Eloïse BERNAUD,

Membres extérieurs :

M. Matthieu POPHILLAT,

Université d'Aix-Marseille, 58 boulevard Charles Livon - 13284 MARSEILLE CEDEX 07 - 04.91.39.65 50

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Francesca MANZARI donne pouvoir à M. Olivier BELLIER

M. Nicolas GRAVEL donne pouvoir à Mme Nathalie RICHEBE

M. Frédéric CASTINETTI donne pouvoir à Mme Nathalie TEISSIER SAMPIERI

Mme Véronique GELSI-BOYER donne pouvoir à Mme Marie-Laure BUISSON

Mme Marielle EYRAUD donne pouvoir à Mme Marie-Laure BUISSON

M. Pierre-Olivier COSTA donne pouvoir à M. Matthieu POPHILLAT

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :

M. Nicolas ANDRE, Mme Florence SABATIER-MALATERRE, M. Arnaud LAMI, M. Thierry BEGE, Mme Maeva COTINAT, M. Serge MAZEAU, M. Tom GARGANI, Mme Nathalie PASQUALINI, Mme Aurore BRUNA

Soit 28 membres présents ou représentés (quorum : 20 personnes).

La séance est ouverte à 14H00, sous la présidence de Monsieur Stefan ENOCH Vice-Président Recherche de l'Université, en présence de Madame Audrey MOREL SENATORE, Directrice du Pôle Administration de la Recherche au sein de la Direction de la recherche et de la valorisation.

Madame Audrey MOREL SENATORE assure le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

POINT 1 : INFORMATIONS

POINT 2 : APPROBATION DU RELEVE DE SEANCE DU 09 JANVIER 2025

POINT 3 : ADHESION D'AMU AU RT FRANTIQ

POINT 4 : NOMINATION A LA DIRECTION D'UNE UNITE DE RECHERCHE

POINT 5 : DEMANDES DE SUBVENTION

a. Pour expertise :
- Purification de l'eau de mer dans les entreprises conchylicoles

b. Sans expertise :
- 24e Journées d'économie publique Louis-André Gérard-Varet (LAGV)
- International Conference on Phenomena in Ionized Gases 36th (Edition ICPIG 2025)
- Clôture du concours régional académique de croissance cristalline – 3C6
- PROTIS
- Exploratoire méditerranéen de l'interdisciplinarité

POINT 6 : AVIS SUR L'ELECTION A LA DIRECTION D'UNE ECOLE DOCTORALE

POINT 7 : DIRECTION OU CODIRECTION DE THESE PAR DES PERSONNES NON HDR

POINT 8 : RECOURS CONTRE UN REFUS DE REINSCRIPTION EN THESE

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

POINT 1 : INFORMATIONS

POINT 2 : APPROBATION DU RELEVE DE SEANCE DU 09 JANVIER 2025

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la rédaction du relevé de séance de la Commission de la Recherche du 09 janvier 2025 aux membres de la Commission.

En l'absence de remarque sur le relevé, il propose de l'approuver.

> **Vote d'approbation du relevé de séance de la Commission de la Recherche du 09 janvier 2025 à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

POINT 3 : ADHESION D'AMU AU GROUPEMENT DE SERVICE FRANTIQ (ANNEXE 01)

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le groupement de service (GDS) fédération et ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ) et les bons retours sur ce dispositif. Il s'agit de l'adhésion du Laboratoire Anthropologie bio-culturelle, Droit, Éthique & Santé (ADES UMR 7268) à la fédération et ressources sur l'Antiquité.

Présentation de M. Olivier DELANGLE responsable du système d'information documentaire du Service Commun de Documentation (SCD).

Constituée en Groupement de Service (GDS 3378) du CNRS, la Fédération et ressources sur l'Antiquité rassemble une quarantaine d'unités mixtes du CNRS, des services du ministère de la Culture, des musées d'archéologie, des collectivités territoriales et d'autres établissements publics.

Bibliothécaires et documentalistes du réseau partagent des outils communs et offrent des services associés :

- Le catalogue collectif indexé (CCI) signale, analyse et localise la documentation scientifique des adhérents. Il constitue le seul catalogue national inter-établissements réservé à l'archéologie.

- Le thesaurus PACTOLS (Peuples et cultures, Anthroponymes, Chronologie, Toponymes, Œuvres, Lieux, Sujets), pour les sciences de l'Antiquité et l'archéologie, depuis la préhistoire jusqu'à l'ère industrielle. S'il permet l'indexation des notices du CCI, il facilite aussi l'enrichissement de toute ressource et corpus en archéologie (archives, publications et revues, données de la recherche…).

- Le logiciel libre de gestion de thésaurus OpenTheso, développé initialement pour les besoins de FRANTIQ, est aujourd'hui à la disposition de la communauté scientifique.

- Le portail Frantiq pour l'accès centralisé aux offres du réseau et à des ressources complémentaires.

C'est l'utilisation du thesaurus PACTOLS auquel sont très attachés les archéologues qui empêche pour l'instant l'intégration dans le Système Universitaire de Documentation (SUDOC). Le format de données n'est pas compatible avec celui du catalogue national. Ce fut ce qui stoppa le rapprochement, initié en 2016, de la Bibliothèque d'Antiquité d'Aix avec le catalogue d'AMU.

Le transfert des données s'opère pour Worldcat à partir du SUDOC aux établissements qui en font la demande (service payant).

Néanmoins, le réseau FRANTIQ travaille régulièrement avec l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) et depuis 2023 utilise et alimente son catalogue le référentiel IdRef (https://www.idref.fr), référentiel national pour les auteurs.

Le rapprochement voire l'intégration dans le SUDOC semble rester, sinon un objectif, du moins un horizon dès lors que le SUDOC permettrait l'utilisation du thésaurus PACTOLS : la réinformatisation en cours de l'ABES, les changements à venir de format de données et d'outils permettront peut-être de lever cet obstacle mais probablement pas avant 2030.

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet l'adhésion de l'unité de recherche au GDS FRANTIQ aux membres de la Commission de la recherche.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour l'adhésion du ADES (UMR 7268), au GDS FRANTIQ.

POINT 4 : NOMINATION A LA DIRECTION D'UNE UNITE DE RECHERCHE (ANNEXE 02)

Monsieur le Vice-Président Recherche présente la proposition de nomination à la direction de laboratoire avant de la soumettre au vote des membres de la Commission de la recherche.

Le conseil de laboratoire du **Laboratoire de Psychologie Sociale** (LPS UR 849) en sa séance du 6 janvier 2025, a approuvé la désignation de M. Christophe DEMARQUE en tant que directeur adjoint.

Vote en faveur de la nomination de :

- **M. DEMARQUE Christophe en tant que directeur adjoint du 06 janvier 2025 au 31 décembre 2028 ;**

A l'unanimité des membres de la commission présents ou représentés.

POINT 5 : DEMANDES DE SUBVENTION

a. Pour expertise : (ANNEXE 03)

Projet de recherche **PURIF'EAU** portant sur « **Purification de l'eau de mer dans les entreprises conchylicoles** » présenté par le laboratoire M2P2.

En France, le secteur conchylicole est un secteur économique important puisqu'il représente 142 179 tonnes de coquillages commercialisés en 2022 pour une valeur de 570 824 milliers d'euros. Les principales productions sont les huîtres (creuses et plates), les moules (communes et méditerranéennes), les coques, les palourdes et les ormeaux. Ces coquillages sont produits par environ 2 558 entreprises employant au total 17 162 personnes réparties en 9 546 ETP (Agreste, 2024). La filière conchylicole française se place en 9ème position mondiale en tant que pays producteur de mollusques (FAO, 2022) avec 129 884 tonnes d'huîtres, 72 783 tonnes de moules et 3 570 tonnes d'autres coquillages (coques, palourdes, etc.) en 2022 (Agreste, 2024). Dans l'Union Européenne, la France est le 2ème pays producteur de coquillages d'élevage derrière l'Espagne (EUMOFA, 2021).

La conchyliculture, en plus de son impact économique positif dans les territoires où elle se déploie, constitue une réponse à la nécessité de développer une industrie alimentaire compatible avec la lutte contre le changement climatique (haute valeur nutritionnelle de ses produits, rôle essentiel dans la sécurité alimentaire française conjugués aux services écosystémiques fournis comme le développement de la biodiversité autour des structures d'élevage ou encore le puits d'azote que représente les coquillages) (CCA, 2023). Cependant, son développement mais aussi sa pérennité fait face à des problématiques majeures comme la dégradation de la qualité sanitaire des eaux côtières.

95 951,19 € sont demandés à France AgriMer – FEAMPA pour un budget total 671 516,43 €.

Après que le rapporteur de ce dossier, ait donné un avis plutôt favorable du fait de sa portée socio-économique, Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la demande de subvention relative à ce projet aux membres de la Commission de la recherche.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour le projet PURIF'EAU « Purification de l'eau de mer dans les entreprises conchylicoles »

b. Sans expertise : (ANNEXE 04)

Monsieur le Vice-Président Recherche indique que les projets ci-dessous sont soit des projets récurrents dans la programmation annuelle d'amU soit des demandes de subvention qui ont déjà fait l'objet d'une analyse dans le cadre du FIR colloque évoqué précédemment.

- Manifestation « **24e Journées d'économie publique Louis-André Gérard-Varet (LAGV)** » présentée par le laboratoire AMSE.

Les journées LAGV accueillent chaque année plus de 280 chercheurs internationaux de haut niveau et poursuivent trois objectifs complémentaires :
- prendre acte des dernières avancées scientifiques dans le domaine de l'économie publique,
- favoriser les interactions entre chercheurs et encourager les collaborations.
- participer au rayonnement international d'Aix-Marseille.
Les journées LAGV mettent également l'accent sur l'intégration des jeunes chercheurs au sein de la communauté scientifique, leur offrant une plateforme pour partager leurs travaux et interagir avec des chercheurs confirmés.

2 500 € sont demandés à la Ville de Marseille et 5 000 € à la Métropole d'Aix Marseille Provence pour un budget de 82 824,05 €.

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la demande de subvention relative à cette manifestation aux membres de la Commission de la recherche.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la manifestation « 24e Journées d'économie publique Louis-André Gérard-Varet (LAGV) ».

- Manifestation « **International Conference on Phenomena in Ionized Gases 36th (Edition ICPIG 2025)** » présentée par le laboratoire PIIM.

La Conférence Internationale sur les Phénomènes dans les Gaz Ionisés (ICPIG), dont la 36e édition se tiendra en 2025 dans la métropole d'Aix-Marseille pour la première fois depuis sa création en 1953, est une rencontre scientifique majeure dans le domaine des plasmas froids depuis. Reconnue mondialement, elle combine recherches fondamentales et applications industrielles, et constitue une plateforme essentielle pour l'échange de savoirs et la promotion des collaborations.

7 000 € sont demandés à la Métropole d'Aix Marseille Provence pour un budget de 17 2761,5 €.

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la demande de subvention relative à cette manifestation aux membres de la Commission de la recherche.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la manifestation « International

Conference on Phenomena in Ionized Gases 36th (Edition ICPIG 2025) ».

- Manifestation « **Clôture du concours régional académique de croissance cristalline – 3C6** » présentée par la Cellule de culture scientifique (CST) de la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV).

Le concours 3C6, est la sixième édition du Concours régional académique de Croissance Cristalline organisé depuis 2019 (https://acam.cristal-provence.fr) par l'Association de Cristallographie d'Aix-Marseille. Ce sont plusieurs milliers de collégiens et lycéens et plusieurs dizaines d'établissements qui ont, depuis, participé à nos actions en région SUDPACA, tous territoires confondus (grandes villes et villages).
L'objectif est de faire travailler les élèves sur la cristallisation d'un sel fourni par les organisateurs. Pendant 3 ans, les élèves devaient à partir de ce sel, obtenir le plus gros et plus parfait cristal. Depuis 2 ans, une dimension artistique enrichit le travail : les élèves réalisent une œuvre d'art qui est exposée lors de la cérémonie de clôture.
Ainsi les élèves s'initient à la démarche scientifique d'une manière ludique et expérimentale.
Pour cette édition, le sel choisit est le phosphate de monoammonium.

3 200 € sont demandés à la Ville de Marseille pour un budget de 8 200 €.

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la demande de subvention relative à cette manifestation aux membres de la Commission de la recherche.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la manifestation « Clôture du concours régional académique de croissance cristalline – 3C6 ».

- Projet « **Programmation de culture scientifique et technique d'Aix Marseille Université (PROTIS)** » présenté par la Cellule de culture scientifique (CST) de la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV)..

Ce financement est demandé pour :
- la poursuite des Ateliers d'amU et stages Hippocampe Sciences pour les classes du département avec un déploiement d'interventions de chercheurs en classe et une journée de valorisation des projets Faites de la science ;
- la réalisation d'événements phares de culture scientifique pour les collégiens et les habitants des Bouches du Rhône comme les Treize Minutes Marseille (avril), le Souk des sciences (juillet) et RDV – *Recherches Dans la Ville* (septembre)

80 000 € sont demandés au Conseil Départemental pour un budget de 150 500 €

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la demande de subvention relative à cette manifestation aux membres de la Commission de la recherche.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la manifestation « Programmation de culture scientifique et technique d'Aix Marseille Université (PROTIS) ».

- Projet « **Exploratoire méditerranéen de l'interdisciplinarité** » présenté par la fondation Iméra.

Aix-Marseille Université s'est engagée à participer au développement des programmes de recherches de l'Iméra qui sélectionne sur appel d'offres des chercheurs internationaux juniors et séniors ayant un projet de recherche innovant de haut niveau, avec pour objectif de contribuer à l'émergence et au développement de démarches interdisciplinaires de recherche.

Au titre de l'année 2025, le comité de sélection et de suivi propose les programmes de recherche suivants :

1 / *"Sel-thon-corail : la triade maritime méditerranéenne. Une anthropologie à travers la Méditerranée"*, Prof. Ambra ZAMBERNARDI

2/ *"Son des cellules : cancer et soins",* Dr. Daniel OORE

3/ *"Recherche d'informations linguistiques chez les nourrissons : preuves comportementales et neurales"*, Prof. Antoni RODRIGUEZ-FORNELLS

36 000 € sont demandés au Conseil Départemental pour un budget de 72 000 €

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la demande de subvention relative à cette manifestation aux membres de la Commission de la recherche.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la manifestation « Exploratoire méditerranéen de l'interdisciplinarité ».

POINT 6 : AVIS SUR L'ELECTION A LA DIRECTION D'UNE ECOLE DOCTORALE (ANNEXE 05)

Monsieur le Vice-Président Recherche présente la proposition à la direction d'école doctorale avant de la soumettre au vote des membres de la Commission de la Recherche.

Le conseil d'**école doctorale 353 (Mécanique, Physique, Micro et Nanoélectronique**) en sa séance du 10 décembre 2024 a approuvé la désignation de M. Bruno LOMBARD en tant que directeur adjoint.

Vote en faveur de la nomination de :

- **M. LOMBARD Bruno en tant que directeur adjoint du 10 décembre 2024 au 31 août 2029 ;**

A l'unanimité des membres de la commission présents ou représentés.

POINT 7 : DIRECTION OU CODIRECTION DE THESE PAR DES PERSONNES NON HDR

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le tableau des demandes ponctuelles de directions et codirections de thèse sans Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) répondant aux critères d'amU, dont la complémentarité scientifique des co-directions, et l'engagement du codirecteur/trice ne disposant pas d'HDR à s'inscrire dans une démarche d'inscription pour l'obtention de l'HDR.

Les demandes de BERARD Reine-Marie (ED 355), DELANOË-VIEUX Carine (ED 355), GADRAT-OUERFELLI Christine (ED 355), GLESENER Thomas (ED 355), JABBOUR Jawdath (ED 355), MAGNIEZ Pierre (ED 355), MORALEDA-MANZANARES Delphine (ED 250), POIRIER Marine (ED 355), ROGER Magali (ED 658), TRIBOT Anne-Sophie (ED 355) et VIALLET Cyril (ED 355) ne soulèvent pas de question. Elles sont recevables et argumentées.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose donc aux membres de la Commission de la Recherche de se prononcer favorablement sur l'ensemble de ces demandes.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour les onze dossiers présentés pour une autorisation de direction ou codirection ponctuelle de thèse sans HDR.

POINT 8 : RECOURS CONTRE UN REFUS DE REINSCRIPTION EN THESE

Monsieur le Vice-Président Recherche présente la situation d'un doctorant de l'ED 658 Sciences du Vivant qui se voit refuser une réinscription en deuxième année de thèse. Celui-ci s'est inscrit au sein du Laboratoire Bioénergétique et Ingénierie des Protéines (BIP UMR 7281) au cours de l'année universitaire 2023-2024.

Monsieur le Vice-Président Recherche donne la parole au Directeur de l'Ecole doctorale des Sciences du Vivant qui reprend les éléments du dossier.

Le Comité de suivi individuel (CSI) de la thèse a émis des inquiétudes dès les premiers mois, des difficultés majeures ont été signalées par le CSI et les encadrants, compromettant sérieusement la poursuite du projet.

Après sept mois de travail, le CSI a relevé un manque significatif de maîtrise des concepts fondamentaux liés au projet de recherche. Le doctorant n'a pas su démontrer une compréhension claire du rôle de l'enzyme étudiée ni établir un lien cohérent entre ses expériences et les objectifs globaux de sa thèse. Les expériences présentées apparaissent fragmentées et déconnectées des grandes questions scientifiques du projet, reflétant une préparation insuffisante et un suivi inadéquat de la littérature scientifique pertinente.

En août 2024, deux incidents graves impliquant des produits chimiques dangereux, inodores et incolores ont révélé une négligence des règles de sécurité en laboratoire. Ces manquements ont été jugés inacceptables par le CSI et les encadrants. De plus, le doctorant a refusé de se conformer aux directives de l'ingénieur hygiène et sécurité, mettant en danger sa propre sécurité ainsi que celle de son environnement de travail.

Un problème majeur de communication et de collaboration entre le doctorant et ses encadrants a également été identifié. Les encadrants ont perdu confiance en sa capacité à suivre leurs recommandations, tandis que le doctorant a exprimé une résistance constante aux consignes données. Cette rupture de confiance est apparue irréversible, rendant impossible toute amélioration des relations de travail ou de l'encadrement indispensable à la bonne conduite de la thèse.

La présentation orale du doctorant devant le CSI a manqué de clarté, de précision et de structure, rendant difficile l'évaluation des objectifs scientifiques et des résultats obtenus. Le rapport écrit, bien que soumis avant la réunion, n'a pas intégré les corrections essentielles demandées par les encadrants, témoignant d'une préparation insuffisante et d'un manque de rigueur.

Face à ces problèmes structurels, le CSI a conclu qu'ils ne pouvaient pas être résolus dans le cadre actuel. Les encadrants ont exprimé leur souhait de ne pas poursuivre leur collaboration avec le doctorant.

Compte tenu de ces éléments et au vu des avis défavorables des membres du CSI, du directeur de thèse et du directeur d'unité, le directeur de l'Ecole doctorale a donné un avis défavorable a une réinscription en 2ème année de thèse pour l'année 2024-2025.

Face à cette décision, l'étudiant a saisi la Commission de la recherche pour que sa situation soit réévaluée conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié.

Dans son courrier, il fait valoir qu'il est dévoué à son travail et avide d'apprendre. Il a lu de la littérature, a réalisé des expériences et a assisté à des cours et des congrès /séminaires. Son attitude a clairement démontré qu'il est entièrement engagé dans la recherche et qu'il souhaite réellement poursuivre son doctorat.

Il a répondu en détail à la fin du rapport CSI avec ses propres arguments et justifications, ainsi que des lettres de recommandation de ses précédents superviseurs/managers qui montrent et prouvent à quel point il est compétent, sérieux et rigoureux dans son travail.

Il tient à assurer que toutes les erreurs qu'il a commises n'étaient pas intentionnelles et qu'il n'avait pas l'intention de violer les règles de sécurité.

L'intéressé n'a pu être contacté par les représentants du collège des doctorants de la Commission de la Recherche.

Différentes prises de paroles sur le dossier du doctorant soulignent l'intérêt de maintenir le refus de réinscription dès la deuxième année de thèse lorsque le manque de connaissances théorique et les manquements répétés aux règles de sécurité du laboratoire sont avérés.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose aux membres de la Commission de la Recherche de procéder au vote relatif à la réinscription dudit doctorant en 2ème année de thèse.

Avis défavorable à la majorité de 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS des membres de la Commission de la Recherche présents ou représentés à la réinscription du doctorant en deuxième année de thèse au sein du BIP.

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16H15.

Fait à Marseille, le 06 février 2025
Le Vice-Président
d'Aix-Marseille Université

Stefan ENOCH
27/03/2025 20:28

Stefan ENOCH